

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

LE BUDGET CITOYEN 2019



Le budget à la portée de tous les citoyens

RÉSUMÉ

Le budget citoyen est un document synthétique et explicatif des grandes priorités de la loi de finances (LFI) ou des modifications qui peuvent intervenir lors d'une rectificative (LFR).

Il a pour objectif de permettre une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, et de faciliter la compréhension par le citoyen des choix opérés par le Gouvernement.

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DU BUDGET
ET DES FINANCES PUBLIQUES**



AVANT-PROPOS

Impulsées par les directives communautaires, les réformes entreprises depuis quelques années au Gabon ont donné naissance à une nouvelle gouvernance des finances publiques. Cette dernière implique une gestion claire et transparente des deniers de l'Etat, avec pour objectif l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Aussi, conformément aux dispositions de la loi n°021/2014 du 30 janvier 2015 relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, le Gouvernement Gabonais met à la disposition du citoyen « **un guide synthétique budgétaire, claire et simple** ». Ce document budgétaire a pour but non seulement de rendre l'information budgétaire accessible au plus grand nombre, mais aussi de faciliter le contrôle exercé par les citoyens à travers le Parlement.

Le budget citoyen est donc un document explicatif, qui présente de manière synthétique le processus d'élaboration des lois de finances, les grandes orientations de la politique budgétaire et le contenu de la loi de finances, conformément aux textes juridiques en vigueur.



TABLE DES MATIERES

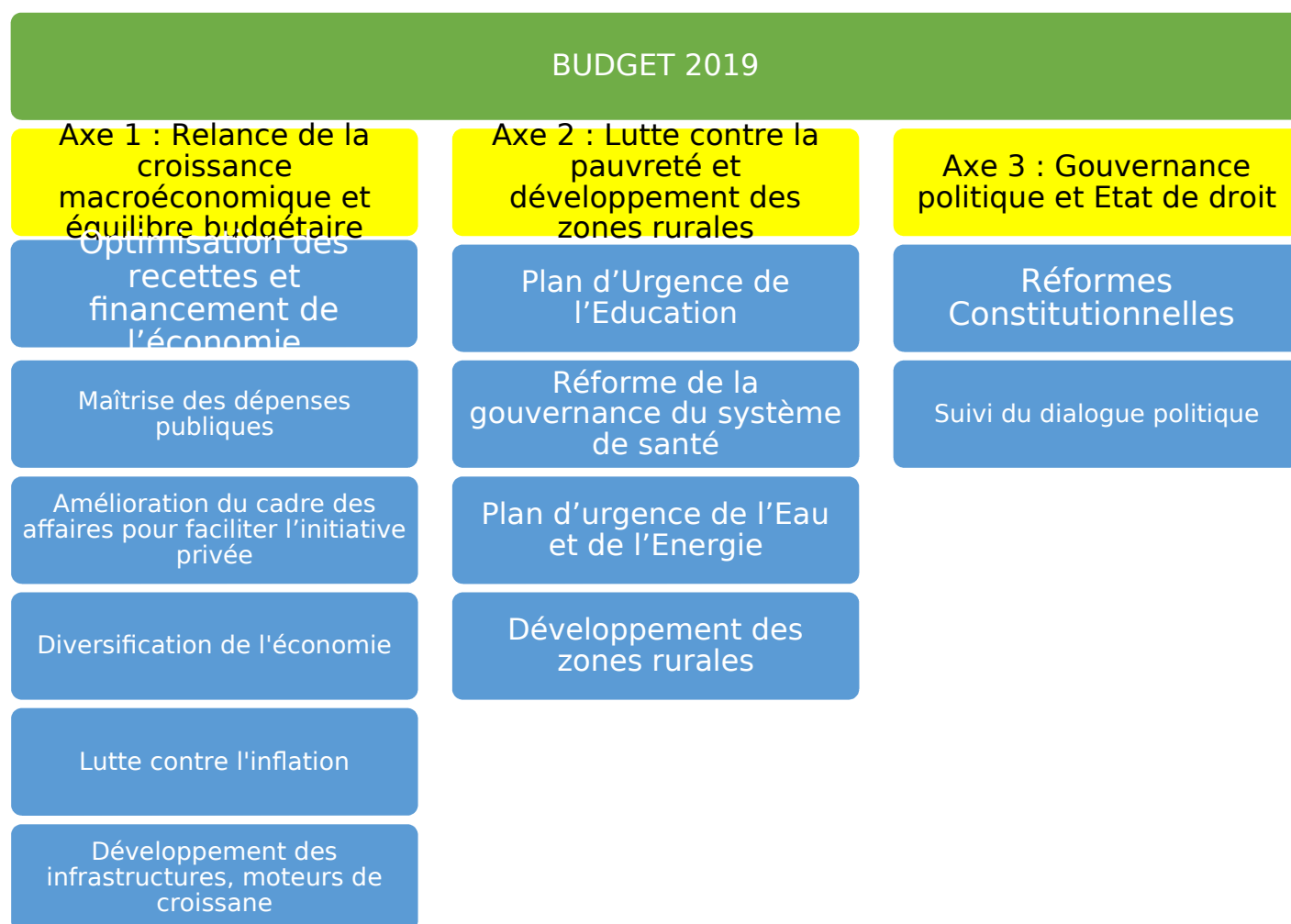
AVANT-PROPOS.....	1
TABLE DES MATIERES.....	2
I- INTRODUCTION.....	3
Les orientations de la politique budgétaire 2019.....	3
De la rectificative 2018 à l'initiale 2019 : les changements opérés dans la loi de finances. .4	
II-LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES.....	5
Les hypothèses macroéconomiques.....	5
Les secteurs porteurs de la croissance.....	6
Structure globale du budget de l'Etat en 2018.....	6
III- PROJECTION DES RECETTES EN 2019.....	7
Les recettes fiscales : nouvelles mesures fiscales en 2019.....	7
Synthèse des recettes budgétaires 2018.....	9
Structure globale des recettes de l'Etat.....	11
IV- PROJECTION DES DEPENSES.....	14
Structure des dépenses du budget général.....	14
Structure des dépenses des comptes spéciaux.....	17
Les dépenses budgétaires par secteur.....	17
V- PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES INVESTISSEMENTS.....	18
Répartition des investissements suivant les axes de prioritaires de développement 2019	18
Répartition des dépenses d'investissement par secteur.....	18
Répartition de l'investissement par source de financement.....	20
VI- EQUILIBRE BUDGETAIRE ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE.....	21
Opérations de trésorerie et structure des soldes budgétaires.....	21
Situation de la dette.....	23
GLOSSAIRE.....	24

I- INTRODUCTION

La crise économique profonde à laquelle est confrontée l'ensemble de l'économie mondiale a contraint le Gouvernement gabonais à opérer des choix stratégiques visant à redynamiser l'activité économique et à relancer la croissance. Ces objectifs majeurs ont été pris en compte dans le cadre stratégique d'élaboration de la loi de finances 2019.

Les orientations de la politique budgétaire 2019

L'orientation stratégique dans laquelle le budget 2019 s'inscrit tient compte du Programme de Relance de l'Economie (PRE), accord signé entre les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Agence Française de Développement et Banque Africaine de Développement) et le Gouvernement gabonais. Le PRE est donc le cadre macroéconomique et budgétaire qui encadre la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), dont les axes prioritaires pour 2019 sont les suivants :



De la rectificative 2018 à l'initiale 2019 : les changements opérés dans la loi de finances

Comparativement à la loi de finances rectificative (LFR) 2018, la loi de finances 2019 a apporté de nouvelles dispositions visant non seulement à prendre en compte certaines dispositions communautaires en matière de contribution douanière, mais aussi à rendre plus exhaustive l'information budgétaire et à encadrer l'exécution de certaines recettes particulières.

DISPOSITIONS FISCALES ET DIVERSES LFI 2019

Disposition complétant le Code du Tarif des Douanes de la CEMAC (art 28, 29, 30 et 31)

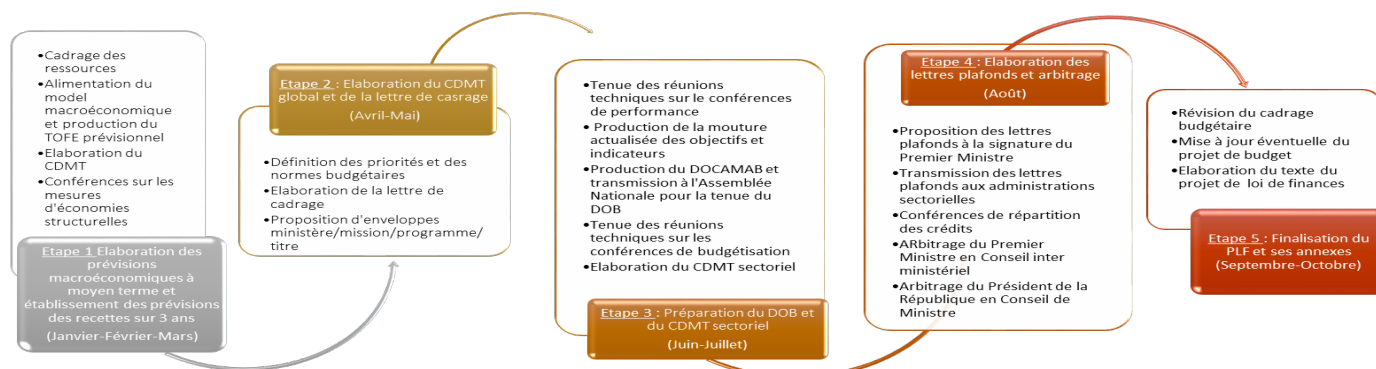
Dispositions complétant le Code Général des Impôts (art 5 et art 7, 8 et 16 nouveaux)

Instauration d'une taxe sur les ordures ménagères (art.13)

Renforcement du dispositif lié à la TVA (art 208 nouveau, 238 nouveau et 243 ter)

Création de deux nouveaux CAS (art 40 et 42)

Processus budgétaire



II-LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Les tendances d'amélioration de l'économie mondiale observées en 2018 permettent d'anticiper un retour progressif de l'activité économique nationale en 2019. En effet, bien qu'inégalement réparties selon les régions, les prévisions de 4,7% de croissance seraient essentiellement portées par les économies des pays émergents et des pays en développement.

Dans les pays de la CEMAC, l'économie devrait s'accélérer en 2019 pour atteindre un taux de croissance de 2,7%. Par contre, au Gabon, ce taux se situerait à 3,6%.

Les hypothèses macroéconomiques

Les hypothèses arrêtées sur la base du cadrage macroéconomique, de l'analyse des perspectives d'évolution de l'économie mondiale et des orientations issues du PRE, se présenteraient comme suit :

Les principales hypothèses de production


PETROLE
Production :
11,07 millions
de tonnes
Prix : 68 \$




MANGANESE
Production :
5,46 millions
tones
Prix : 224 \$



BOIS
Production :
940 000 (m³)
Prix : 264,6
(le m³)



OR
Production : 0
tonne Prix : 1
337 \$ (l'once)



**HUILE DE
PALME**
Production :
94,3 milliers
tonnes
Prix 624 \$ (la
tonne)



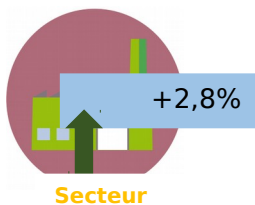
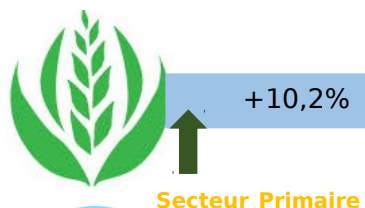
Les indicateurs économiques et financiers sur la période 2018-2020

	LFR	CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE		
	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance du PIB (%)	1,2%	3,6%	3,3%	3,6%
Taux d'inflation moyen (%)	3%	2,50%	2,50%	2,50%
Taux de pression fiscale (% du PIB)	11,80%	11,80%	11,80%	11,80%
Solde budgétaire (% du PIB)¹	-0,30%	1,7%	1,7%	2,0%
Taux de change (dollars/ F.cfa)	549,6	549	555,1	554,2
Taux de couverture extérieure de la monnaie	9,2	9,2	9,2	9,2

Source : DOCAMAB et RESF (2018-2019)

Les secteurs porteurs de la croissance

En 2018, les secteurs **primaire**, **secondaire** et **tertiaire** progresseraient respectivement de 3,4%, 5,3% et 3,7%.



L'accroissement de ce secteur résulterait de l'amélioration de la production agricole (+10,3%), liée à la progression de la culture du palmier à huile, de la hausse de la production forestière suscitée par la demande (+5%), du progrès du secteur minier (+17,2%) et de l'embellie de la

La hausse de l'activité dans ce secteur proviendrait entre autres, de l'accroissement de l'activité agroalimentaire (+2,3%), la progression des industries du bois et des mines (respectivement +4,5% et 7%) et le développement des BTP (+3,8%).

La croissance de ce secteur résulterait non seulement de la bonne tenue des autres secteurs, mais aussi de l'amélioration de l'activité dans les branches de transport et télécommunications (+5,3%), services bancaires et assurances (+1,6%), Commerce (+2,1%) et autres services (+2,6%).

Structure globale du budget de l'Etat en 2018

(en milliards de F.CFA)

Recettes	PLF 2019	Dépenses	PLF 2019	Solde s
Budget général				
Total des recettes pour le budget général	2 002,2	Total des dépenses pour le Budget général	1 907,9	94,3
Comptes d'affectation spéciale (CAS)				

1 Solde budgétaire base caisse

Total des recettes pour les comptes spéciaux	111,2	Total des dépenses pour les comptes spéciaux	11,2	1	-
TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT	2 113,4	TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT	2 019,1	2	94,3
Solde budgétaire					94,3

III- PROJECTION DES RECETTES EN 2019

Les recettes fiscales : nouvelles mesures fiscales en 2019

IMPOTS

Introduction des mesures d'incitation fiscale :

- la redevance à la TVA si le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 150.000.000 F.CFA pour les personnes soumises à l'IS ou à l'IRPP, qu'elles soient ou non immatriculées ;
- l'obligation de déclarer et de verser avant l'enlèvement de la marchandise, la TVA à l'importation ;

Facilitation et allègement des procédures par :

- l'instauration d'une procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, sans application de sanction, pour les contribuables qui ont un passif fiscal latent et qui se présentent spontanément auprès des services fiscaux ;
- la sanction, d'une amende de 5.000.000 F.CFA par an dû au défaut d'adhésion des téléprocédures pour les entreprises situées au Gabon, à compter de l'exercice au titre duquel le seuil a été atteint.

Sécurisation et amélioration des recettes à travers :

- le taux de l'impôt sur les sociétés qui est fixé à 35% pour les entreprises des secteurs pétrolier et minier.

Mise en œuvre des mesures de simplification et de transparence, à travers :

- le taux de 1,5% pour la taxe sur les Transferts de Fonds ;
- l'instauration d'une taxe pour le ramassage des ordures ménagères, le balayage des rues et le curage des caniveaux, dénommée Contribution pour les Ordures Ménagères, calculée sur le montant hors taxes de la facture d'électricité et dont le taux de la taxe est fixé à 7%.

Mise en œuvre des mesures sociales, à travers :

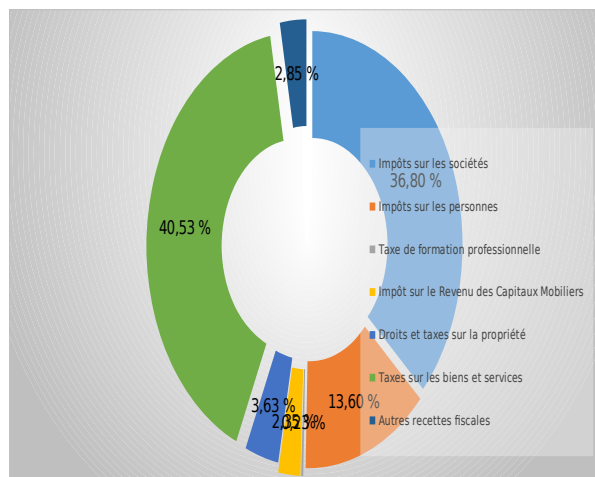
- le versement de l'indemnité de licenciement à l'employé, en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur ;



- le non cumul de l'indemnité de licenciement et de l'indemnité de services rendus ;
- l'indemnité transactionnelle ou indemnité dite de bonne séparation est imposable à 50 % entre les mains du bénéficiaire ;
- l'indemnité de licenciement est exonérée d'impôts sur les salaires, de même que les indemnités de licenciement ou de départ volontaire, versées dans le cadre d'un plan social.

Prévisions des recettes fiscales brutes pour 2019

Nature des impôts	LFR 2018	LF 2019	Ecart LFR 2018/LF 2019	
Impôts sur les sociétés	274 575	374 077	99 502	36%
Impôts sur les personnes	148 527	138 272	-10 255	-7%
Taxe de formation professionnelle	4 191	2 296	-1 895	-45%
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	19 415	23 907	4 492	0%
Droits et taxes sur la propriété	53 615	36 932	-16 683	-31%
Taxes sur les biens et services	357 978	411 973	53 996	15%
Autres recettes fiscales	36 991	28 969	-8 023	-22%
Total recettes fiscales hors douanes	895 292	1 016 427	121 135	14%



Les recettes fiscales hors douanes sont estimées à **1.016,4 milliards de F.cfa** en 2019 contre **895, 3 milliards de F.cfa** en 2018, soit une augmentation de **14%**.

DOUANES

Sur le tarif des douanes

- l'approbation et l'exécution des dispositions douanières contenues dans le contrat de concession conclu le 17 novembre 2015 entre la République Gabonaise et GSEZ, pour la conception, la construction, la mise en service et l'exploitation du nouvel aéroport international de Libreville, telles que modifiées par l'avenant du 10 novembre 2018.

Impact fiscal

- l'application des dispositions de la loi de finances 2019, relatives à la production sous le régime douanier de l'entrepôt spécial d'hydrocarbure, des importations de produits pétroliers en République Gabonaise ;
- l'application des dispositions de la loi de finances 2019, relatives à la suppression des exonérations de porte (douanes) accordées en violation des dispositions du Code des Douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ou en l'absence de toute contrepartie.

Prévisions des recettes douanières brutes pour 2019

Nature des impôts	LFR 2018	LF 2019	Ecart
Droits et taxes à l'importation	299 360	289 830	-3%
dont : Taxe communautaire d'Intéaration	3 046	3 159	4%

	LFR 2018	LF 2019	Ecart LFR 2019/LF 2018	
Droits et taxes à l'importation	299 360	289 830	-9 530	-3%
Droits et taxes à l'exportation	18 274	24 000	5 726	31%
Total droits et taxes de douanes	317 634	313 830	-3 804	-1%

La baisse de 1% des recettes douanières par rapport à l'exercice 2018 est imputable à la contraction des recettes liées aux droits et taxes à l'importation (-3%), malgré une amélioration de 31% des recettes d'exportation.

Les plus importantes d'entre elles sont la TVA et les droits de



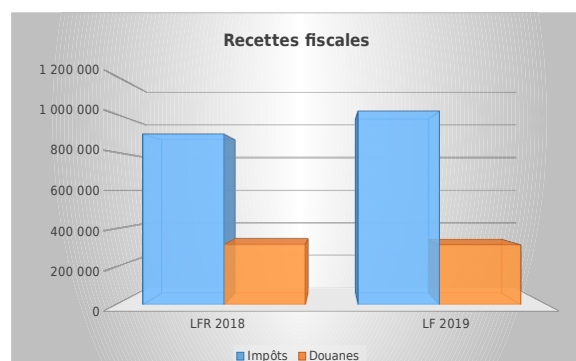
LE BUDGET A L

Prélèvement OHADA	342	355	4%
Contribution au financement de l'U.A.	527	547	4%
Redevance informatique	16 877	17 040	1%
Contentieux (Amendes)	1 174	1 218	4%
Droit de douane import	123 158	117 790	-4%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	129 866	117 919	-9%
Droit d'accises	12 260	19 209	57%
Intérêt de crédit	781	846	8%
Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	8 406	8 717	4%
Droits et taxes à l'exportation	18 274	24 000	31%
dont : Droit de sortie	15 164	20 096	33%
Taxe d'abattage	2 988	3 759	26%
Taxe sur les produits minéraux	113	136	20%
Total droits et taxes de douanes	317 634	313 830	-1%

Synthèse des recettes budgétaires 2019

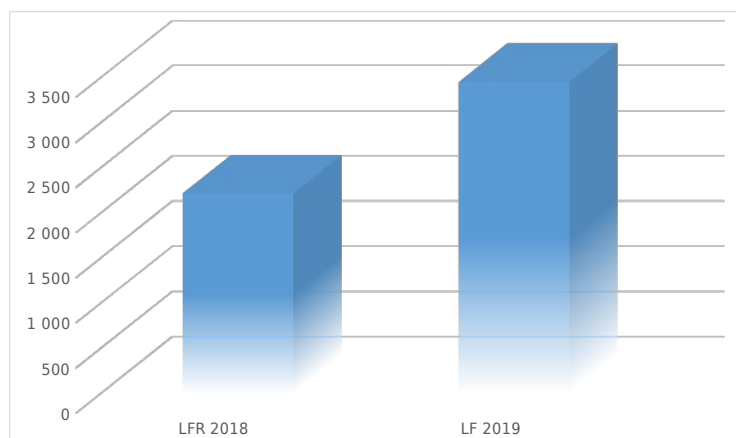
Recettes fiscales

	LFR 2018	LF 2019	Ecart LFR 2019/LF 2018	
Impôts	895 292	1 016 427	121 135	14%
Douanes	317 634	313 830	-3 804	-1%
Total Recettes fiscales	1 212 926	1 330 257	117 331	10%



En 2019, les recettes fiscales seront en augmentation de **10%**, portées par les recettes fiscales hors douane (+14%), nonobstant une baisse de **1%** des recettes douanières.

Dons, legs et fonds de concours

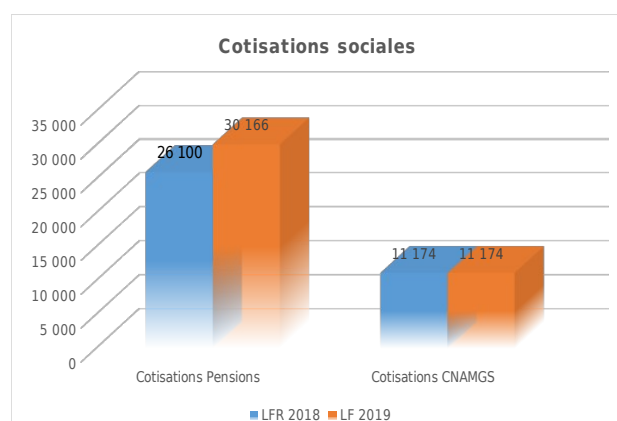


Le deuxième poste des recettes budgétaires « dons, legs et fonds de concours » sera en hausse de **56%** par rapport à la loi de finances rectificative 2018, pour s'établir à **3,46 milliards F.cfa** en 2019.

Cotisations sociales

Ce poste de recettes budgétaires connaîtra une amélioration de **11%** par rapport à la loi de finances rectificative 2018, pour s'établir à **41, 340 milliards de F.cfa** en 2019. Cette embellie est liée principalement aux cotisations pour pensions dont le niveau a augmenté de **16%** pour s'établir à **30,166 milliards F.cfa**.

	LFR 2018	LF 2019	Ecart LFR 2019/ LF 2018	
Cotisations retraites	26 100	30 166	4 066	16%
Cotisations CNAMGS	11 174	11 174	11 174	100%
Total Cotisations sociales	37 274	41 340	11 174	11%

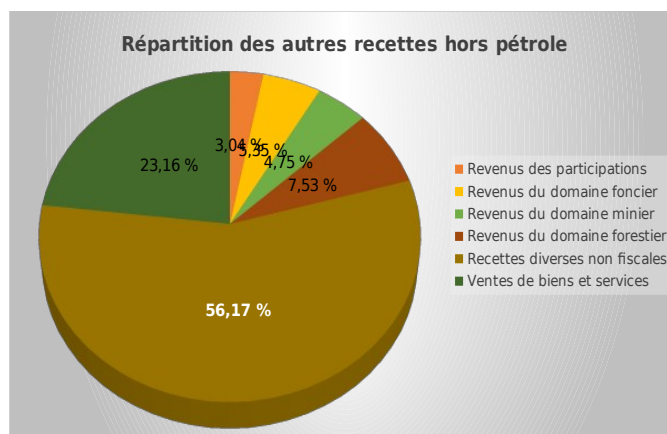
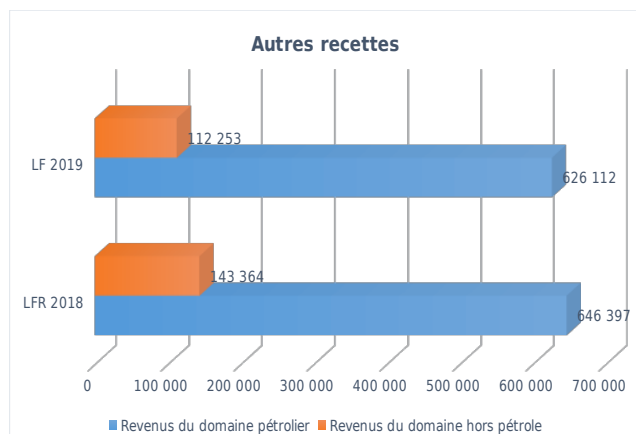


Les autres recettes

Autres recettes	LFR 2018	LF 2019	Ecart LFR 2019/LF 2018	
Revenus du domaine pétrolier	646 397	626 112	-20 285	-3%
Revenus du domaine hors pétrole	143 364	112 253	-31 111	-22%
Total Autres recettes	789 761	738 364	-51 396	-7%

Pour l'année 2019, le niveau prévisionnel du poste « autres recettes » est arrêtée à **738,364 milliards F.cfa**, contre **789,761 milliards F.cfa** dans la LFR 2018.

Cette baisse de **7%** des autres recettes est imputée principalement aux revenus du domaine hors pétrole (-**31 milliards F.cfa**).

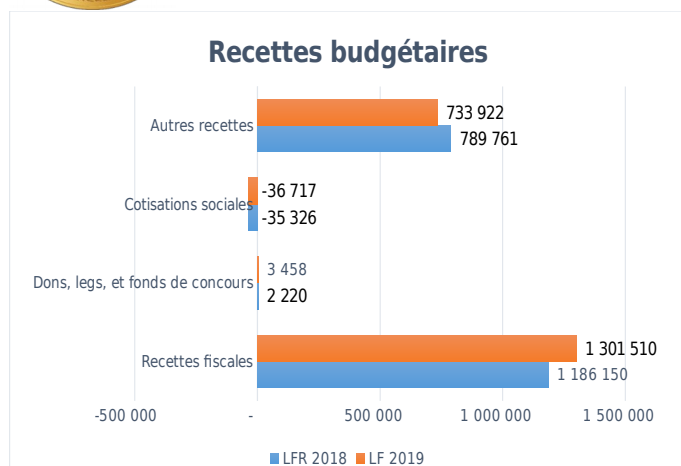


Structure globale des recettes de l'Etat

Les recettes du budget de l'Etat, en hausse de 5,5% par rapport à 2018 se composent globalement des recettes du budget général (**2 002,2 milliards F.cfa**) et des recettes des comptes d'affectation spéciale (**111,2 milliards F.cfa**).

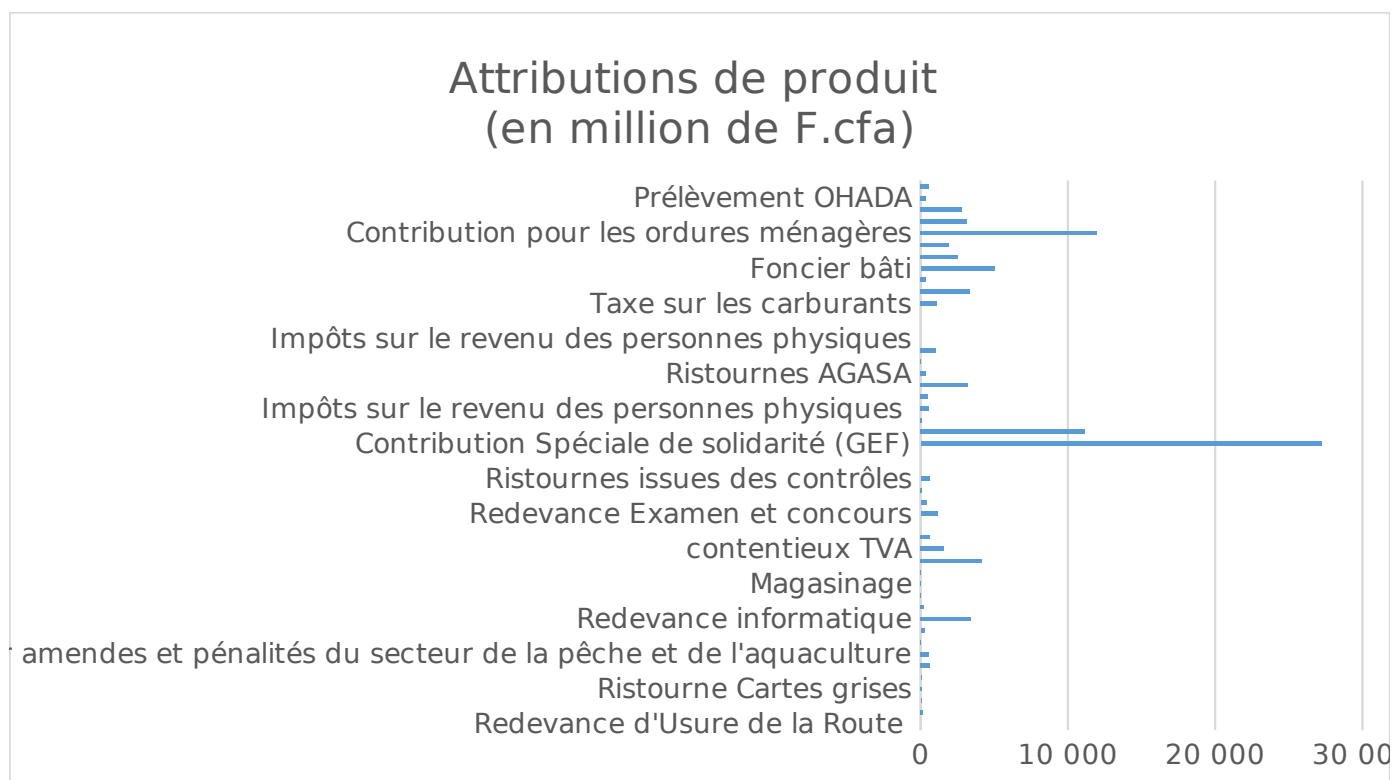
Evolution des recettes du budget général

	LFR 2018	LF 2019	Ecart LFR 2018/LF 2019	
Recettes fiscales	1 186 150	1 301 510	115359,4	9,7 %
Dons, legs, et fonds de concours	2 220	3 458	1237,6	55,7 %
Cotisations sociales	- 35 326	-36 717	- 1391,0	0,0 %
Autres recettes	789 761	733 922	- 55838,7	- 7,1 %
Total des recettes pour le budget général	1 942 805	2 002 173	59 367,4	3,1 %



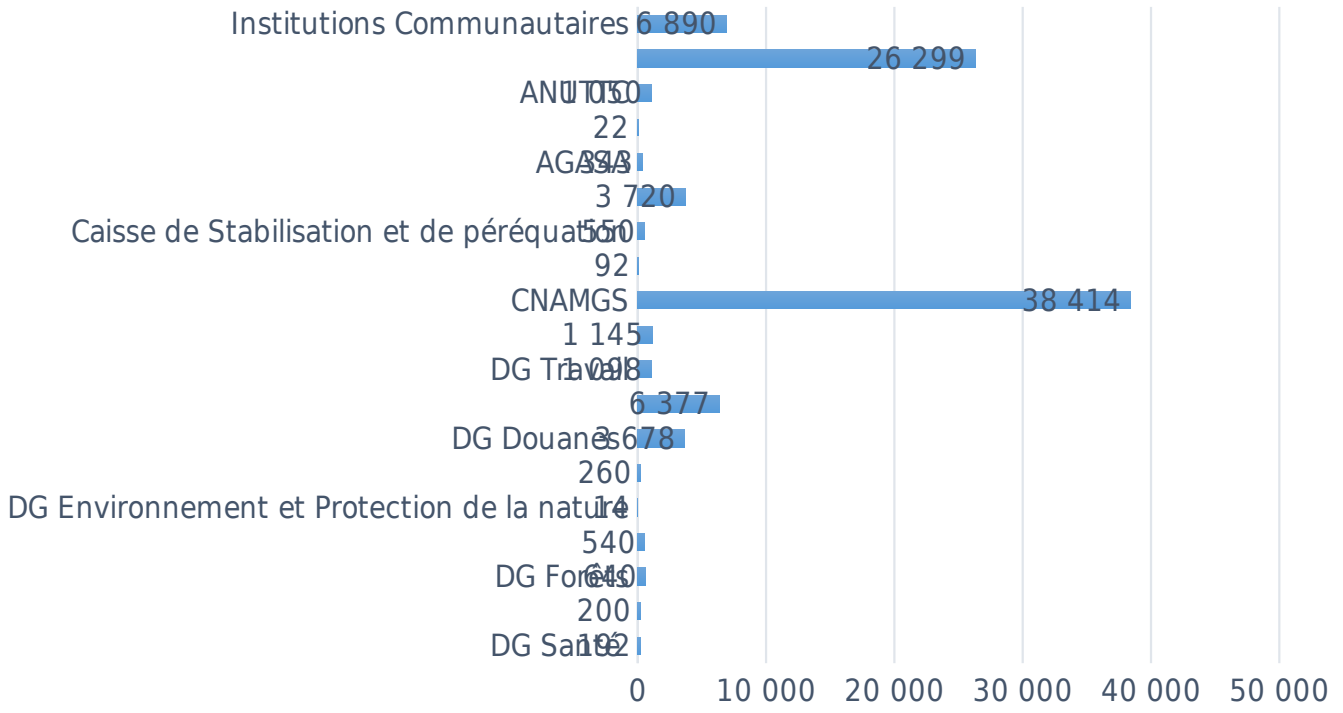
Dont : Attributions de produits (ADP) :

Les recettes du budget général sont constituées en partie de recettes affectées retracées sous forme d'attributions de produits. Pour 2019 les ADP sont au nombre de 47 pour un montant global de **91,525 milliards F.cfa**. Les plus importantes de ces recettes sont les suivantes :



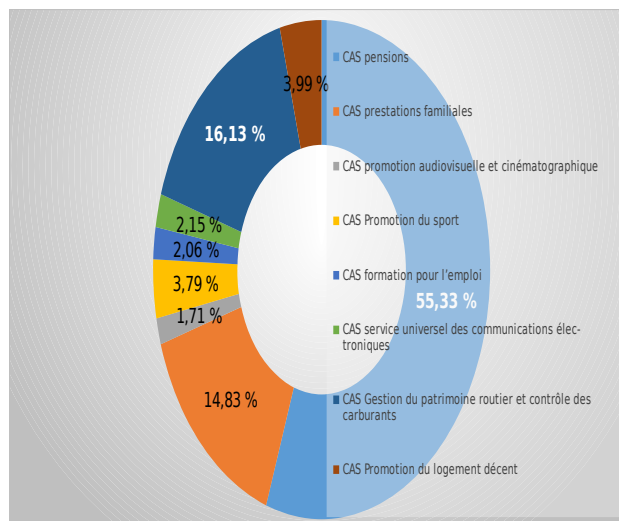
Ces recettes sont attribuées, en fonction de leurs origines, aux entités administratives ainsi qu'il suit :

Administrations bénéficiaires



Evolution des recettes des comptes d'affectation spéciale

Libellés	LF 2018	LF 2019	Ecart LFR 2018/LF 2019	
CAS pensions	56 100	61 557	5 457	10%
CAS prestations familiales	16 500	16 500	-	0%
CAS promotion audiovisuelle et cinématographique	1 972	1 899	-73	-4%
CAS Promotion du sport	5 734	4 218	-1 516	-26%
CAS formation pour l'emploi	4 191	2 296	-1 895	-45%
CAS service universel des communications électroniques	14 879	2 394	-12 485	100%
CAS Gestion du patrimoine routier et contrôle des carburants	-	17 939		
CAS Promotion du logement décent	-	4 442		
Total des recettes des CAS	99 376	111 246	-10 511	11,9%

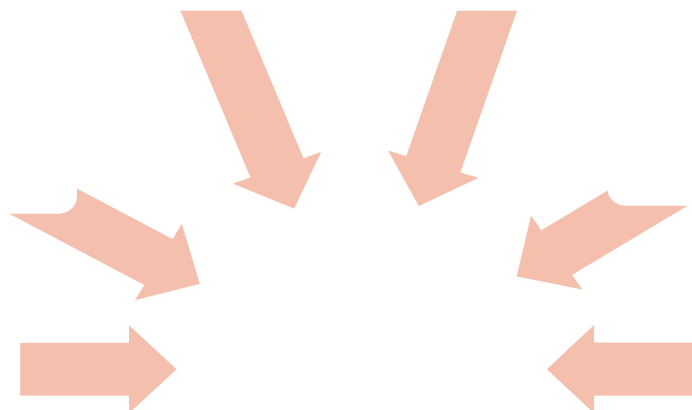


L'évolution de **11,9%** constatée par rapport à la LFR 2018, au niveau des recettes des CAS est liée à la création de deux nouveaux CAS « **Gestion du patrimoine routier et contrôle des carburants** » et « **Promotion du**

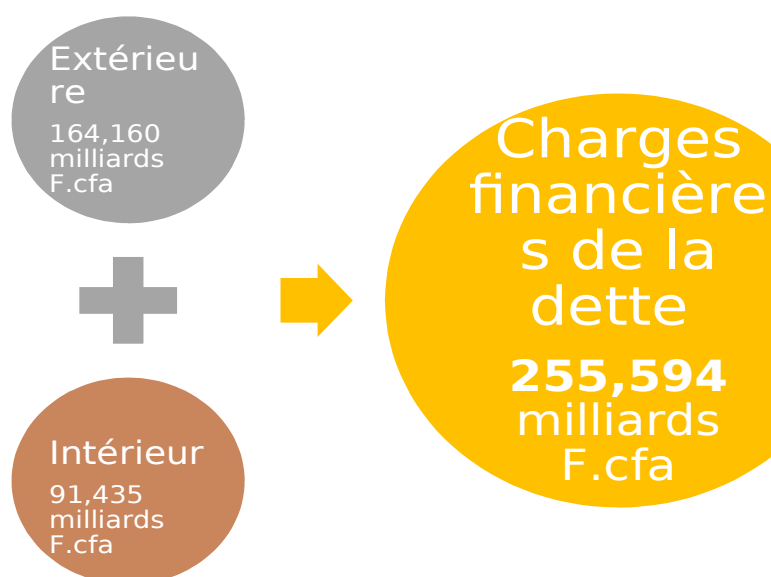
logement décent », pour une dotation globale de **22,382 milliards F.cfa** et à la hausse de **5 milliards de F.cfa** de la recette affectée au « CAS pensions ».

IV- PROJECTION DES DEPENSES

Structure des dépenses du budget général



Charges financières de la dette



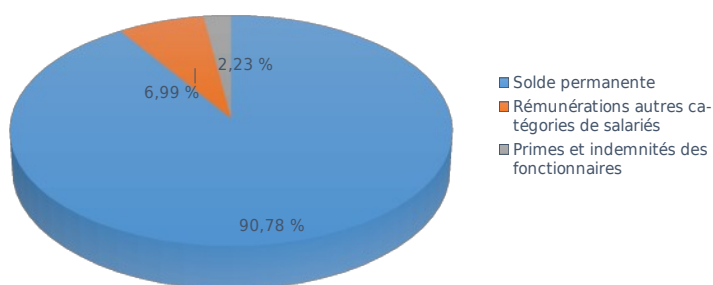
La hausse de **10%** des charges financières de la dette par rapport à 2018 résulte de la volonté du Gouvernement de faire face à ses engagements, conformément aux accords passés avec les partenaires financiers dans le cadre du PRE.

En effet, les accords passés par l'Etat gabonais et les bailleurs de fonds impliquent le paiement progressif de la dette, notamment la dette intérieure (+**17%** par rapport à la LFR 2018), afin de permettre le retour de l'investissement privé.

Dépenses de personnel

Arrêtées à **672,760 milliards F.cfa**, les dépenses de personnel sont en hausse de **5%** par

Répartition des dépenses de personnel



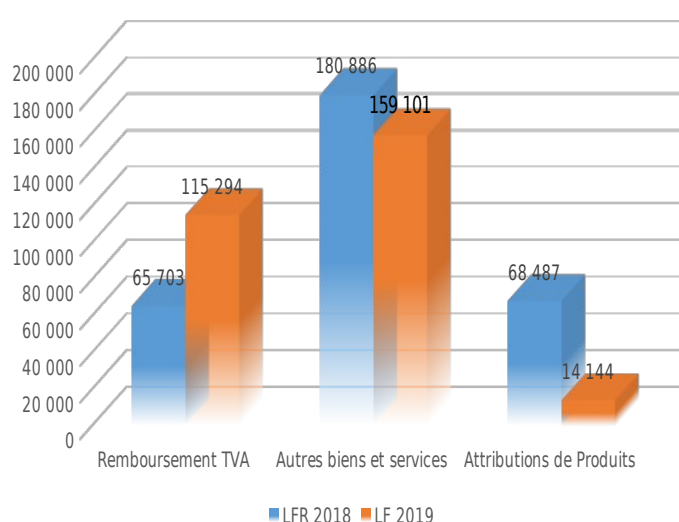
Dépenses de biens et services

Arrêtées à **288,538 milliards F.cfa**, les dépenses de biens et services sont en baisse de **8%**.

La contraction de cette nature de dépenses cadre avec la volonté du Gouvernement de réduire le train de vie de l'Etat et de rendre les dépenses publiques soutenables.

Toutefois, les efforts de remboursement de la dette auprès des entreprises conduisent à une augmentation des charges relatives aux remboursements de TVA de 75% par rapport à l'exercice 2018.

Evolution des dépenses de biens et services



Dépenses de transfert

Titre 4. Dépenses de transferts	LFR 2018	LF 2019	Ecart LF 2019/LFR 2018	
Dépenses de transfert	259 369	245 435	-13 934	-5%
<i>dont:</i>				
<i>Soutien des prix des produits pétroliers</i>	<i>19 505</i>	<i>21 000</i>	<i>1 495</i>	<i>8%</i>
<i>Attributions de Produits</i>	<i>61 769</i>	<i>66 656</i>	<i>4 888</i>	<i>8%</i>
<i>Gratuité des accouchement</i>	<i>13 800</i>	<i>0</i>	<i>-13 800</i>	<i>100%</i>
Total	259 369	245 435	-13 934	-5%

Globalement, les dépenses de transfert sont en baisse de 5% par rapport à la LFR 2018.

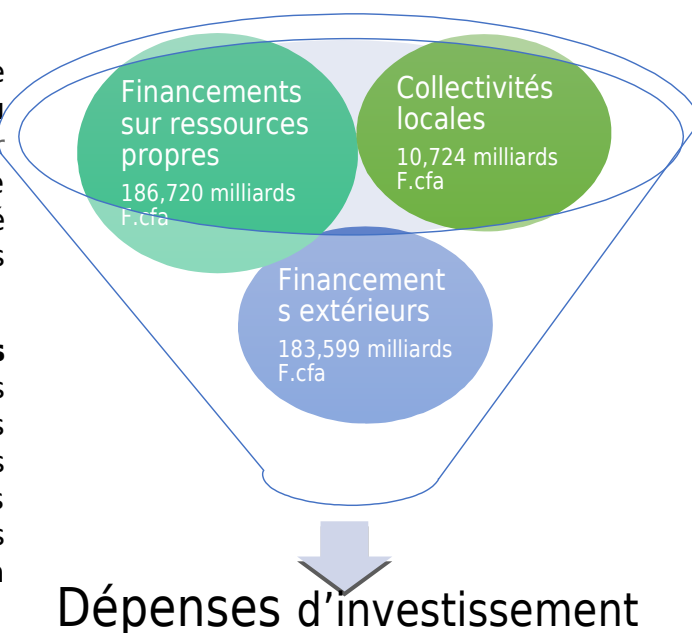
Cette baisse est principalement liée au retrait de la politique de gratuité des accouchements (-**13,800 milliards F.cfa**) et au toilettage fait sur les subventions aux établissements publics et cotisations internationales (-**6,517 milliards F.cfa**).

Dépenses d'investissement

La mise en œuvre du PRE implique de maintenir un certain niveau d'investissement afin de relancer l'activité économique. C'est à ce titre que **10,724 milliards de F.cfa** ont été programmés pour le développement des collectivités locales.

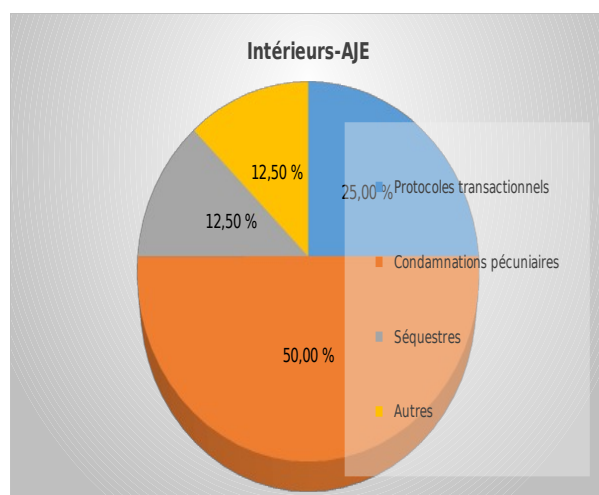
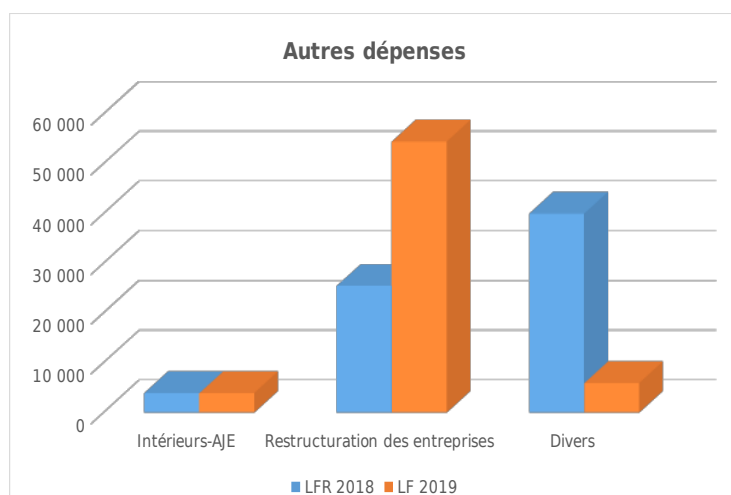
De même, **183,599 milliards F.cfa** de financements extérieurs apportés dans le cadre des appuis budgétaires ciblés, de nouvelles conventions et des conventions en cours vont permettre de poursuivre les chantiers de développement déjà entamés.

Toutefois, l'arrivée à maturation de certains projets financés sur ressources propres va réduire de **13%** ces



381,043 milliards F.cfa

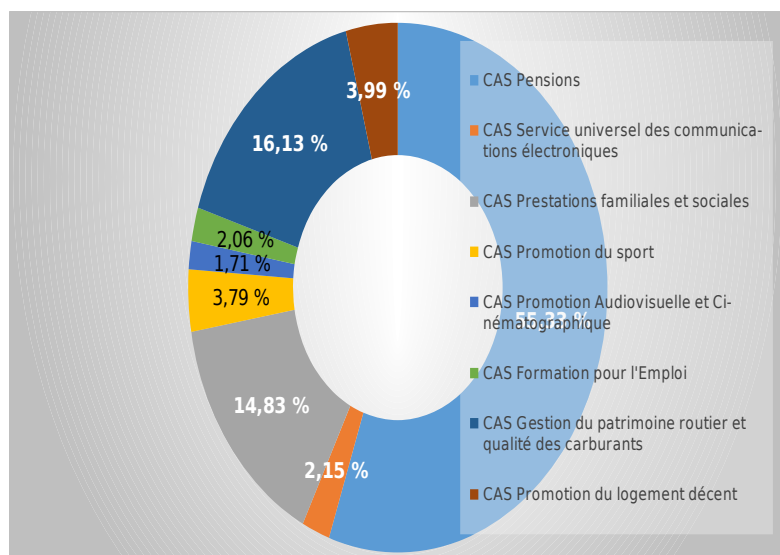
Autres dépenses



Arrêtées à **64,500 milliards F.cfa** 2019, **84%** des autres dépenses sont destinées à financer les coûts sociaux des restructurations des entreprises publiques.

Les **16%** restant permettront à l'Etat de faire face aux condamnations pécuniaires, aux protocoles transactionnels, aux séquestres et autres.

Structure des dépenses des comptes spéciaux



Tout comme les recettes des CAS, les pensions et prestations familiales cristallisent **70%** des dépenses des CAS.

Les **30%** restant sont réparties entre les politiques de communications, de sport, de logement, de promotion de l'emploi et de de gestion du patrimoine routier et des carburants, pour un budget global de **33,189 milliards de F.cfa.**

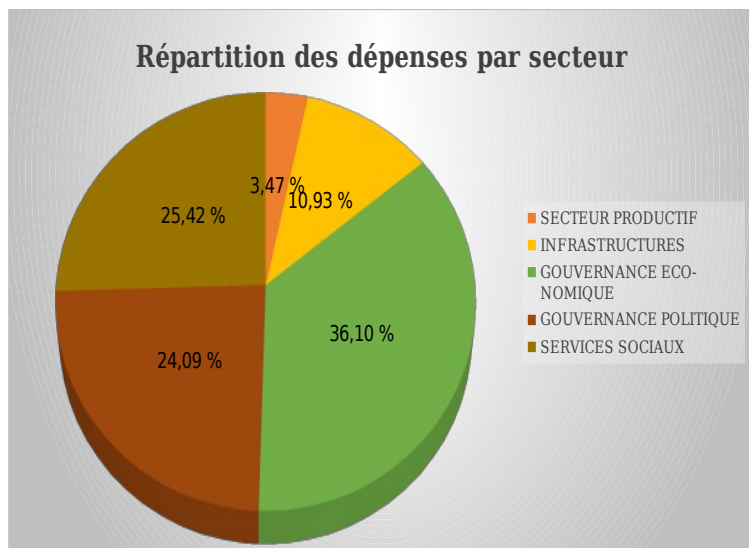
Les CAS sont donc équilibrés en recettes et en dépenses à **111,245 milliards F.cfa** conformément aux dispositions légales, avec **24%** de ces dépenses orientées vers l'investissement.

Les dépenses budgétaires par secteur

Pour 2019, le Gouvernement a accordé **36%** des dotations budgétaires à la Gouvernance économique, ce niveau de dotations est atténué pour près de la moitié par le service de la dette, les dépenses à caractères transversales et les pensions.

Les services sociaux quant à eux cristallisent **25%** des dépenses, avec pour objectifs l'amélioration de la qualité des soins de santé et de l'éducation, la réduction des inégalités sociales et la lutte contre la pauvreté.

Le secteur Gouvernance politique pour sa part, se voit consacrer **24%** du budget, afin de garantir la souveraineté, la sécurité et

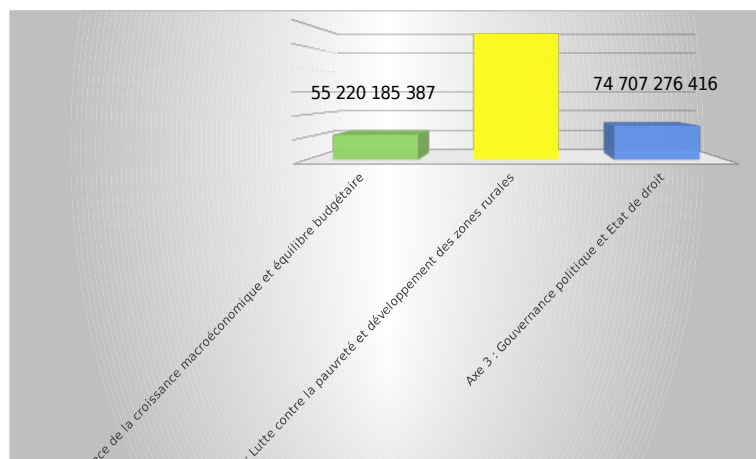


L'amélioration des infrastructures sanitaires, scolaires, énergétiques et hydrauliques, la construction des routes et des infrastructures concentrent **11%** des dépenses budgétaires.

Enfin, **4%** du budget sont alloués au secteur productif pour permettre la poursuite de la diversification de l'économie.

V- PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES INVESTISSEMENTS

Répartition des investissements suivant les axes prioritaires de développement 2019



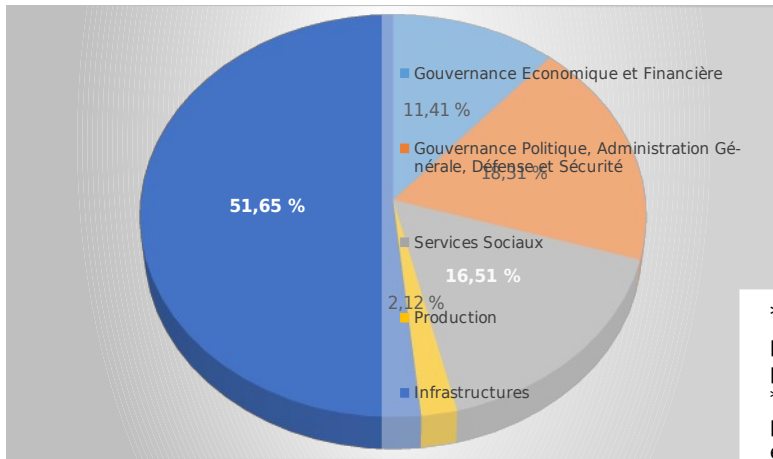
Axe 1 : Relance de la croissance macroéconomique et équilibre budgétaire: **55,2 milliards F.cfa**
-39% par rapport à 2018 du fait de la rationalisation des dépenses d'investissement et l'arrivée à terme de certains projets.

Axe 2 : Lutte contre la pauvreté et développement des zones rurales : **278,1 milliards F.cfa**
+41% par rapport à 2018 du fait de la mise en œuvre des priorités du PRE et de la poursuite des travaux d'infrastructures.

Axe 3 : Gouvernance politique et Etat de droit : **74,7 milliards F.cfa**
-6% par rapport à 2018 du fait de l'arrivée à terme de certains projets.

Répartition des dépenses d'investissement par secteur

Libellés des secteurs d'activités	AE	CP	Ecart
Gouvernance Economique et Financière*	50 582 357 777	46 551 041 239	4 031 316 538
Gouvernance Politique, Administration Générale, Défense et Sécurité**	74 257 276 416	74 707 276 416	- 450 000 000
Services Sociaux***	83 600 500 907	67 378 443 856	16 222 057 051
Production****	8 669 144 148	8 669 144 148	-
Infrastructures*****	215 636 924 916	210 736 924 916	4 900 000 000
Total Budget de l'Etat	432 746 204 164	408 042 830 575	24 703 373 589



*Le secteur production regroupe l'ensemble des politiques publiques liées à la production agricole, pétrolière et minière, hydroélectrique, etc. ;
 ** Le secteur infrastructures prend en compte les politiques publiques du logement et des équipements collectifs, du transport et de l'aménagement du territoire ;
 *** Le secteur gouvernance économique est étroitement lié à la stratégie économique de l'Etat, des politiques publiques, à la politique de

PRODUCTION
 2% du budget d'investissements alloués au secteur sont détinés à :

L'économie forestière et la protection de l'environnement: 16%

La production agricole, élevage et pêche : 84%



INFRASTRUCTURES
 52% des crédits d'investissements dédiés au secteur sont destinés à :

les routes, les logements et équipements collectifs: 80%

les ressources hydrolique, énergétique et pétrolière : 9%

l'infrastructure numérique : 6%

les Transports terrestre, maritime, ferroviaire et aérien : 5%

GOVERNANCE ECONOMIQUE
 11% des crédits d'investissements programmés pour ce secteur sont orientés vers:

Le tourisme, l'entrepreneariat et le commerce : 14%

La gouvernance des finances publiques : 45%

L'appui à l'employabilité des jeunes et la réduction du taux de chômage : 41%

GOVERNANCE POLITIQUE
 18% des crédits d'investissements du secteur sont orientés vers:

Administration du territoire : 45%

Souveraineté et Etat de droit : 49%

Communication, Diplomatie et Autorités administratives indépendantes et de régulation: 6%



Répartition de l'investissement par source de financement

Répartition des ressources gabonaises (RG)

Sources	En cours	Nouveaux	Total
Ressources Gabonaises (RG)	64 100 913 710	160 342 646 663	224 443 560 373
Ressources propres du budget général (hors ADP)	50 982 069 068	135 737 609 656	186 719 678 724
<i>dont : Projets et équipement de l'administration</i>	<i>30 108 683 462</i>	<i>127 337 375 662</i>	<i>157 446 059 124</i>
<i>Contreparties</i>	<i>20 873 385 606</i>	<i>8 400 233 994</i>	<i>29 273 619 600</i>
Recettes affectées	13 118 844 642	24 605 037 007	37 723 881 649
<i>dont : ADP collectivités</i>	<i>10 724 419 902</i>	-	<i>10 724 419 902</i>
<i>Projets CAS</i>	<i>2 394 424 740</i>	<i>24 605 037 007</i>	<i>26 999 461 747</i>

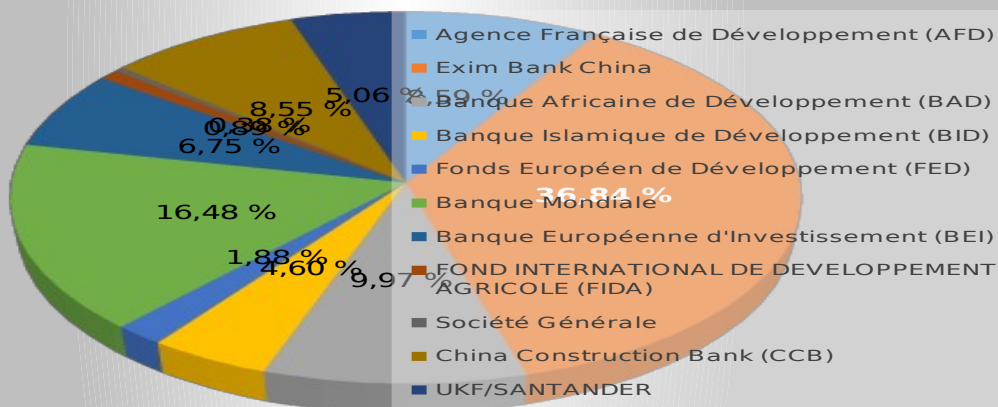
Répartition des financements extérieurs (FINEX)

Sources	En cours	Nouveaux	Total
Financements extérieurs	146 532 678 202	37 066 592 000	183 599 270 202
Bilatéraux*	73 618 196 083	9 782 710 000	83 400 906 083
Multilatéraux**	66 268 874 618	8 231 079 500	74 499 954 118
Commerciaux***	6 645 607 500	19 052 802 500	25 698 410 000
Total Budget de l'Etat	210 633 591 912	197 409 238 663	408 042 830 575

Les financements bilatéraux qui constituent **45%** des Finex sont constitués essentiellement des financements chinois (Exim Bank) et Français (AFD) pour respectivement **37%** et **9%** des dotations d'investissement.

Les apports multilatéraux, quant à eux, représentent 41% des Finex et sont principalement composés des financements de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Européenne d'Investissement, pour respectivement **16%**, **10%** et **7%** des dotations en investissement. La Banque Islamique de Développement, le Fonds Européen de Développement et le Fonds International de Développement Agricole complètent cette liste des financements multilatéraux à hauteur de 8% de de l'enveloppe dédiée à l'investissement.

Répartition des Finex par bailleurs



VI- EQUILIBRE BUDGETAIRE ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Opérations de trésorerie et de financement et structure des soldes budgétaires

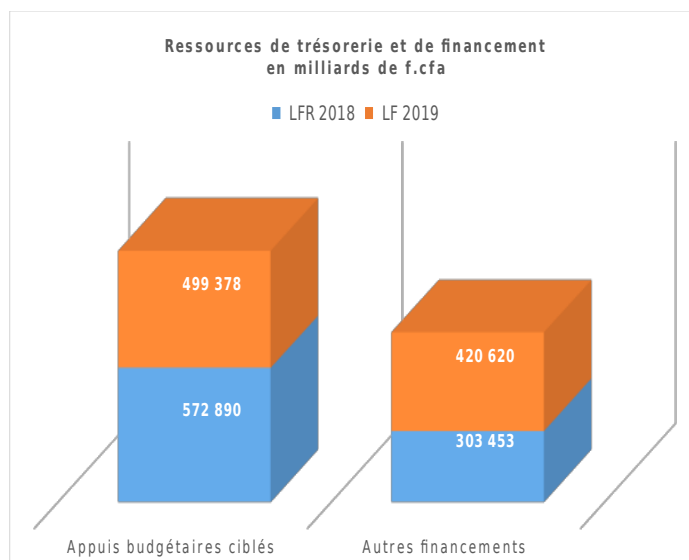
Les opérations de trésorerie et de financement

	LFR 2018	LF 2019	Ecart PLF 2019/LFR 2018	
Charges de trésorerie et de financement			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	257 044	354 376	97 332	37,87%
Emprunts extérieurs-courants	176 646	354 376	177 730	100,61%
Emprunts extérieurs-arriérés	80 398	0	-80 398	-100,00%
Amortissement dette intérieure	253 937	263 518	9 580	3,77%
Emprunts intérieur-courants	253 937	263 518	9 580	4%
Emprunts intérieur-arriérés	8 811	0	-8 811	-100,00%
Autres amortissements	164 129	152 190	-11 939	-7,27%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	17 391	0	-17 391	-100,00%
Instances Trésor	64 457	63 739	-718	-1,11%
Arriérés de TVA	73 964	88 451	14 487	19,59%
Arriérés intérêts Extérieurs	7 859	0	-7 859	-100,00%
Arriérés intérêts Intérieurs	458,3	0	-458,3	-100,00%
Correspondants du Trésor	13 100	0	-13 100	-100,00%
Prêts et avances	261 261	244 216	-17 045	-6,52%
Fonds Souverain de la RG	69 839	98 413	28 574	40,91%
Prets nets à SOGARA	32 690	28 331	-4 359	-13,33%
Dépôts BEAC	158 732	117 472		
TOTAL	949 471	1 014 300	64 829	6,83%

Pour 2019, les charges de trésorerie et de financement sont arrêtées à **1 014 milliards de F.cfa**, soit une hausse de **6,8%** par rapport à 2018. Cette hausse est liée au remboursement en capital de la dette extérieure conformément à la programmation faite par le Gouvernement.

Constitués de tirages sur les conventions en cours, sur les nouvelles conventions et sur les prêts programmes, les appuis budgétaires ciblés concentrent **54%** des ressources de financement pour 2019. Le niveau de cette ressource s'établit à **499,38 milliards de F.cfa**, soit une baisse de **33%** par rapport à 2018.

Les autres financements quant à eux sont composés des émissions de titres publics sur les marchés financiers locaux et internationaux et des règlements des arriérés fiscaux. Pour 2019, on constate une hausse de **38,61%** de cette ressource par rapport à 2018.



Solde des opérations de trésorerie et de financement et équilibre global

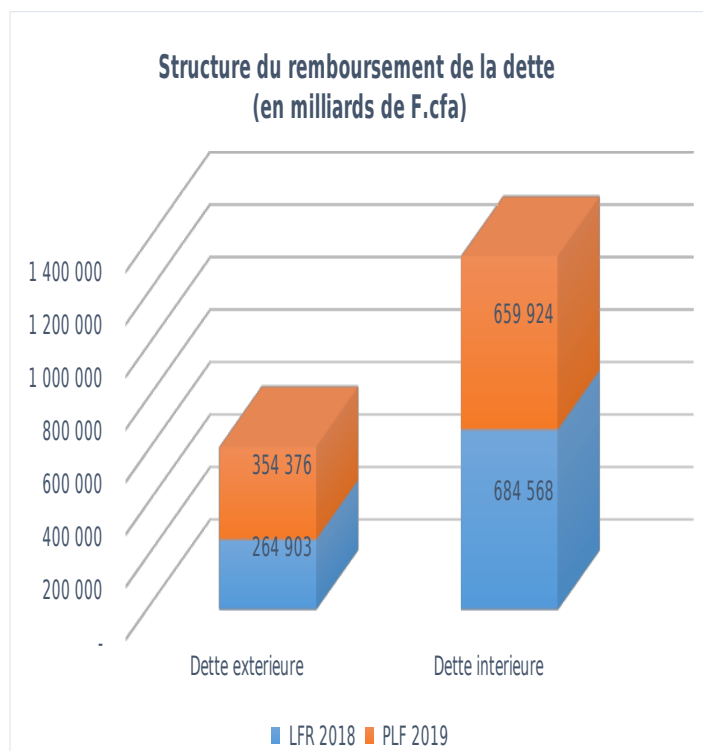
Depuis la LFR 2018, les opérations budgétaires affichent un solde budgétaire global excédentaire de **34 milliards F.cfa**.

Pour 2019, les efforts consentis par les administrations fiscale et douanière dans l'accroissement des recettes, conjugués à la maîtrise des dépenses vont permettre d'augmenter de **21 milliards F.cfa** cet excédent par rapport à 2018.

Aussi, ce surplus budgétaire va permettre de combler le déficit de **94 milliards F.cfa** qui se dégage des opérations de trésorerie et de financement, pour parvenir à l'équilibre global.

	LFR 2017	PLF 2018	Ecart PLF 2018/LFR 2017	
BUDGET DE L'ETAT				
Total Recettes	2 042 181	2 113 419	71 238	3%
Total Dépenses	1 969 053	2 019 117	50 064	3%
Solde global	73 128	94 302	21 173	29%
OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT				
Total Charges	949 471	1 014 300	64 829	7%
Total Ressources	876 343	919 999	43 656	5%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	-73 128	-94 302	-21 173	29%
Solde net	0	0	0	

Situation de la dette



La dette intérieure comprend les emprunts intérieurs-courants et arriérés, les instances au Trésor, arriérés de TVA et sur intérêts intérieurs, ainsi que les prêts et avances. Le montant de cette dette à rembourser pour 2019 est de **659,92 milliards de F.cfa**, soit une baisse de **3,6%** par rapport à 2018. Il se répartit principalement entre le paiement des emprunts intérieurs courant (**263,5 milliards de F.cfa**) et le remboursement de TVA aux entreprises (**88,5 milliards de F.cfa**).

Le remboursement de la dette extérieure quant à elle comprend, aussi bien le principal (emprunts extérieurs-courants et arriérés) que les arriérés sur intérêts extérieurs. Pour 2019, le niveau de la dette extérieure est de **354,38 milliards de F.cfa**, soit une augmentation de **33,78%** par rapport à 2018. Cette hausse est due à la prise en compte de nouveaux emprunts dans la programmation des remboursements de la dette extérieure.

GLOSSAIRE

Attribution de produit (ADP)

Les recettes du budget de l'Etat sont constituées de recettes budgétaires et des recettes affectées. Certaines des recettes affectées proviennent des activités de l'administration (inspections, délivrance de permis, légalisations de documents, autorisations d'activités commerciales, etc.), qui donnent lieu au paiement d'un montant forfaitaire par l'usager du service public. Ces recettes perçues par le Trésor Public sont ensuite réaffectées aux administrations qui les génèrent sous forme d'attribution de produits.

Cadrage macroéconomique

Pour établir un budget, il faut effectuer des prévisions sur l'année à venir afin d'anticiper les principales évolutions macroéconomiques et mieux connaître le cadre dans lequel vont s'effectuer les choix du Gouvernement. Lors de ces travaux, sont arrêtées des hypothèses macroéconomiques qui permettent d'anticiper le niveau des recettes et de plafonner les dépenses budgétaires.

Comptes d'affectation spéciale

Conformément aux dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, un compte d'affectation spéciale retrace des recettes de l'État affectées à certaines dépenses. Les comptes spéciaux sont séparés du budget général de l'État, mais leur création et les crédits qui leur sont affectés sont votés en loi de finances.

Fonds de concours

Les fonds de concours sont des fonds à caractère non fiscal versés par une personne morale ou physique distincte de l'État (collectivité publique étrangère, collectivité territoriale, établissement public, organisme ou particulier) pour concourir à des dépenses d'intérêt public.

Plan de Relance Economique (PRE)

Le Plan de Relance de l'Economie (PRE) met en œuvre le Plan Stratégique Gabon Emergent sur la période 2017 - 2019, en tenant compte des contraintes du contexte socioéconomique. Le PRE vise à accélérer la diversification économique et l'impact social des politiques publiques menées, en inscrivant les finances publiques dans une trajectoire de soutenabilité.

Taux de change

Prix de la monnaie locale en devise étrangère.

Taux de couverture extérieure de la monnaie

Le taux de couverture est un ratio utilisé en économie pour ramener le solde de la balance des transactions courantes à un pourcentage. C'est donc un indicateur mesurant l'indépendance économique d'un État. Il peut être spécifique à une marchandise particulière, ou global.

Taux de pression fiscale

La pression fiscale définit l'importance relative d'un impôt ou d'un groupe d'impôts (ou des prélèvements obligatoires, telles les cotisations d'assurances sociales sur les salaires) dans l'économie nationale. La pression fiscale concerne les grandeurs macroéconomiques.